

Villa Élyane

Conditions générales de ventes des chambres d'hôtes

Article 1

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2

Validation d'une réservation : La réservation devient effective dès la réception du mail de confirmation de réservation. De plus, la réservation doit, pour être ferme, être garantie par une carte de crédit acceptée par la Villa Elyane, ou par le paiement d'un acompte de 30% du montant total du prix du séjour.

Article 3

Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre, ou mail adressé à la Villa Elyane.

a) Toute annulation faite moins d'une semaine avant la date prévue de l'arrivée se verra soumise à une indemnité de 30% du montant total de la réservation.

b) Pour toute annulation intervenant le jour même de la date d'arrivée prévue, la Villa Élyane se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

c) Si le locataire ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. la Villa Elyane se

réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

Article 4

Annulation par le propriétaire :

Lorsqu'avant le début du séjour, La Villa Elyane annule ce séjour, elle doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée ci-dessous. Les chambres sont disponibles à partir de 16h30. En cas d'arrivée après 19h, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6

Heure de départ : L'heure de départ des chambres doit se faire avant 11h.

Article 7

Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 11

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. ***L'acceptation et le respect de ces conditions de ventes sont réputés acquis dès la réservation.***

Article 8

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Article 9

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 10

Sauf accord lors de la réservation, les animaux ne sont pas acceptés à la Villa Elyane. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.